



Monsieur Pascal Rogard
Directeur général de la SACD
11^{bis}, rue Ballu
75442 Paris cedex 09

Paris, le 20 JUL. 2010

Direction générale
de la création
artistique

Le directeur général

Monsieur le Directeur général,

Par votre lettre du 17 juin 2010, vous avez bien voulu me faire part de vos propositions et remarques sur les projets de circulaire et de cahiers des charges relatifs aux institutions labellisées ou inscrites dans un réseau, aidées par le ministère de la Culture et de la Communication.

Vous attirez mon attention sur votre souhait de voir ces institutions porter un intérêt soutenu aux œuvres contemporaines d'expression francophone. Je comprends et partage cet objectif. Nous avons fait le choix dans un premier temps de faire figurer cette notion dans le cahier des charges des CDN où elle a, mieux qu'ailleurs, toute sa place. Toutefois, nous en avons renforcé la portée en insérant dans le socle des missions communes à tous les établissements labellisés ou inscrits dans un réseau la mention suivante (§ 2.1) :

Au titre de leurs missions artistiques, ces établissements (...) portent une attention particulière aux œuvres contemporaines d'expression francophone ;

Vous avez par ailleurs suggéré que les arts de la rue figurent parmi les formes d'expression présentées par les scènes nationales. Je vous confirme qu'il est bien dans la volonté du ministère de la Culture que les scènes nationales s'intéressent à toutes les disciplines, sous tous leurs aspects. Aussi avons-nous supprimé du deuxième alinéa du paragraphe intitulé *la responsabilité professionnelle* toute énumération pouvant paraître limitative. Celui-ci devient donc :

Aujourd'hui, la carte nationale des équipements généralistes – qui permettent l'accès, d'une manière régulière et professionnelle, aux différentes formes de la création artistique à moins d'une heure de route de chez soi (...)

Enfin, nous avons aligné les procédures d'accompagnement des directeurs de CCN sortants sur celles appliquées aux directeurs de CDN, répondant ainsi à un vœu plusieurs fois formulé, notamment par vous même.

L'ensemble des textes amendés vous sera adressé par courrier électronique.

Avec mes remerciements pour votre contribution, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.



Georges-François HIRSCH